

place du mot «hence», ne me scandalise pas trop. Ce serait fendre les cheveux en quatre que d'appuyer sur cette différence. Si l'amendement pêche de quelque façon, c'est à mon avis par excès en ce sens qu'on y trouve deux bons amendements. Il en comprend un premier, qui est tout à fait logique, tandis que le renvoi à six mois, qui est parfaitement acceptable, en constitue un deuxième.

Si le député modifiait son amendement de façon à en choisir une partie ou l'autre, soit l'amendement motivé, invitant les députés à voter contre le principe du bill, dans le texte duquel sont indiquées les raisons de nous opposer au principe du bill, il serait possible de mettre la proposition aux voix à la Chambre. La seconde partie, le renvoi à six mois, permettrait aussi à la Chambre de faire connaître son avis au sujet du bill. L'amendement du député est trop parfait, c'est-à-dire qu'il contient deux amendements valables et je voudrais qu'il choisisse l'un ou l'autre, soit l'amendement motivé, soit le renvoi à six mois.

J'ai consulté les fonctionnaires chevronnés du bureau du greffier qui, après avoir mûrement réfléchi à la question entre 6 et 8 heures, m'ont assuré ne pas se souvenir d'un précédent où un amendement motivé aurait fait l'objet d'un renvoi de six mois, ou vice versa. J'hésite à changer quelque chose, actuellement, à cet usage fort ancien et j'espère que le député indiquera à la Chambre de quelle manière il voudrait voir présenter l'amendement.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, dans ces circonstances, mes collègues me suggèrent, et je suis d'accord avec eux ainsi que le député de Hillsborough (M. Macquarrie) qui appuie ma proposition d'amendement, d'accepter la suppression des mots relatifs au renvoi du bill à six mois et de garder l'amendement motivé.

De l'assentiment général de la Chambre, je demande que mon amendement se termine par les mots «et la portée du bill», et de mettre un point au lieu d'une virgule puis de supprimer tout le reste de l'amendement proposé. L'amendement motivé se lirait donc ainsi:

«la Chambre, estimant que le principe du bill répugne aux députés comme aux habitants du Canada, notamment à ceux des municipalités situées dans les parcs nationaux de Banff et de

[M. l'Orateur.]

Jasper car ils seront les plus touchés par l'objet et la portée du bill.

M. l'Orateur: Je propose que le député continue l'amendement jusqu'aux mots «du bill», et ne supprime que les mots se rapportant au délai de six mois. Cet amendement serait celui que, en temps opportun, l'on présenterait à la Chambre.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'amendement continuerait de se lire:

«et prie donc le gouvernement de réexaminer le principe du bill»

et les mots suivants seraient supprimés.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député modifie l'amendement proposé?

Des voix: D'accord.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, il y a treize ans que je suis à la Chambre mais c'est la première fois que je me trouve associé à quelque chose de trop parfait ou de trop bon. Je crains que mon teint déjà coloré d'ordinaire ne s'empourpre encore de la vertu que je me sens en droit d'éprouver pour un autre. J'ai ressenti beaucoup de joie et grande satisfaction à écouter les discours prononcés aujourd'hui par les députés sur cette mesure très importante. J'ai été, naturellement, fort impressionné par les puissants arguments de mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest. J'ai apprécié l'allocation raisonnable et raisonnée du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) et j'ai tiré une certaine forme de jouissance de celle qu'a prononcée le député de Calgary-Sud (M. Mahoney). Voilà des semaines que je n'avais entendu autant de discours partisans et il était rafraîchissant que celui-ci le fût sans mélange. Il est souvent difficile de bâtir un édifice d'éloquence judiciaire si on n'a ni la paille ni les autres matériaux intellectuels pour fabriquer les briques, mais je crois qu'il mérite d'être félicité pour sa tentative. Je n'ai évidemment aucun moyen de savoir ce qu'il a en tête, s'il envisage ou non de poser sa candidature à un poste politique vacant en Alberta, et j'espère que non car s'il a l'intention de quitter cette arène pour une arène provinciale cela donnera lieux à des pressions adverses énormes de la part des supporteurs du parti libéral dans les Prairies qui ne tiendraient pas à rendre un siège libéral vacant.